



Mairie de TREBONS

23 Avenue Victimes du 11 juin 1944

65200 TREBONS

Téi : 05 62 95 30 21

[trebons.mairie@orange.fr](mailto:trebons.mairie@orange.fr)

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 septembre 2024**

Présents : Yves PUJO Maire – Julien PUJO – Raymond DUSSAU – Jean Philippe CHAYE – Michèle BLONDY (Adjoints) – André DUBAU – Benoît MONMAYRANT – Didier REGANA – Stéphane PUJO – Jean Pierre BEY – Roland GUICHARD – Nicolas GOUZE – Frédéric FRANTZ

Absents-excuses : Valérie DUBOE – Florian BOUEILH

Secrétaire de séance : Julien PUJO

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 juillet 2024 :**

Lecture est faite au Conseil Municipal du compte rendu du Conseil Municipal du 8 juillet 2024

Aucune remarque n'est formulée.

Compte rendu approuvé à l'unanimité : 13 voix pour

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :**

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre des amendes de police pour remplacer des panneaux de signalisation et du traçage sur la Commune  
Accord du Conseil Municipal à l'unanimité : 13 voix pour

### **CONVENTION D'OCCUPATION POUR FERMAGE EN FORÊT COMMUNALE DE TREBONS :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de mettre en fermage une partie de la forêt communale de TREBONS suite à la demande de Monsieur Sylvain

BOUSQUIERES, éleveur de porcs noirs.

En concertation avec l'ONF, gestionnaire de notre forêt communale et après études, il serait possible d'accéder à la demande de M. BOUSQUIERES sous certaines conditions notifiées dans une convention signée par la Commune de TREBONS, l'ONF gestionnaire de notre forêt et M. BOUSQUIERES fermier, les parcelles à louer n°9, 11, 12, 13 se situent dans le lieu dit OUSSOUET section <sup>soit 12 hectares.</sup>

/OE n° 366\

Monsieur le Maire fait lecture du projet de convention :

- redevance annuelle 17 € l' hectare soit 204 euros par an
- durée de fermage 5 ans à compter du 1/01/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des votes donne son accord à la signature de cette convention

Pour : 8      Contre : 1      Abstentions : 4

### **ENGAGEMENT TRAVAUX DE VOIRIE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'engager les travaux de voirie sur le budget 2024 à savoir le chemin Bellevue et la rue du Pic du Midi.

Après examen des devis, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : 13 voix pour

- d'engager les travaux de voirie décrits ci-dessus
- de retenir l'entreprise SBTP

### **CHOIX DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE (PROJET SALLE POLYVALENTE, PLACE ADRIEN MENVIELLE ET PLACE DE L'OIGNON :**

Suite à la délibération DE 2014 -019 du 8 juillet 2024 autorisant Monsieur le Maire à lancer la consultation des prestataires d'études, 3 candidatures ont été retenues.

Après examen et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votes, 10 voix pour, 3 abstentions, décide de retenir la Société PERETTO et PERETTO architectes 4 rue de l'Hôtel de Ville 65100 LOURDES

Clôture séance 22 H 30

